

Compte-rendu du webinaire du 3 mai 2023

# PRÉVENIR LES CONFLITS DANS LES PROJETS ÉOLIENS RETOURS D'EXPÉRIENCE

avec Julien Baillergeau,  
Florian Lounon et Bernard Thomazon



Webinaire organisé dans le cadre du chantier « Conflits et projets »

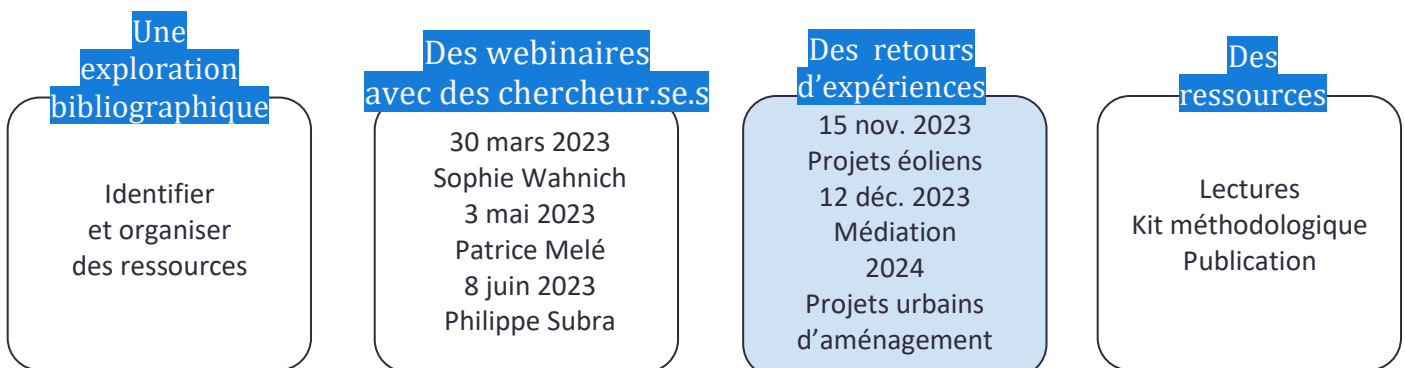
Voir la [rediffusion](#) de ce webinaire

# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>2</b>
<b>1. Le chantier “Conflits et projets”</b>	<b>2</b>
<b>2. Interventions</b>	<b>3</b>
Expérience d’un développeur éolien	3
Expérience d’un syndicat mixte et d’un élu :	5
<b>Questions - réponses</b>	<b>7</b>

## 1. Le chantier “Conflits et projets”

Le chantier [Conflits et projets](#), lancé depuis 2022, est un des chantiers de l’Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne.



Ce webinaire se situe dans un cycle qui vise à répondre à plusieurs de nos questionnements :

Il y a-t-il une radicalisation des positions autour des projets et des politiques publiques et pourquoi ? Comment mieux comprendre le conflit ? Comment gérer la violence ?

## 2. Interventions

### Expérience d'un développeur éolien



#### **Julien Baillergeau**

Responsable  
communication  
et concertation  
EDP Renouvelables

En préalable, je tiens à rappeler que les réflexions suivantes sont issues d'un vécu personnel, il ne s'agit pas de vérités générales ni de la position de mon entreprise.

Première réflexion : il faut questionner l'affirmation souvent entendue qui dit que "par nature, les projets éoliens sont très compliqués". Au vu de mon expérience, ce n'est pas exact. L'éolien n'est pas conflictuel par essence. De fait, les projets conflictuels représentent une part très réduite de l'ensemble des projets que porte mon entreprise (plus d'une centaine).

Cela dit, il y a tout de même des situations de tensions. A quoi tiennent-elles ?

Une des premières causes, c'est la densité des projets éoliens dans certains territoires, par exemple dans le département de la Somme. Dans des contextes comme celui-là où les projets éoliens sont très nombreux, tout nouveau projet suscite une forte opposition et cela est compréhensible. Ce qui est tolérable à petite échelle devient intolérable quand cela prend de l'ampleur, c'est vu alors comme quasiment invasif. La difficulté tient à ce que le territoire national est très inégalement exploitable, du fait des contraintes réglementaires et des conditions naturelles.

Seconde observation : on constate un élargissement de la portée des conflits. Ceux-ci sont de plus en plus politisés et concernent une échelle géographique plus large. Ils sont investis par la population locale mais également par des opposants qui n'ont pas forcément d'ancrage dans le territoire. Ceux-ci s'en servent pour faire écho à d'autres conflits.

Troisième observation : alors que l'opposition autour des projets se politise, la gestion décentralisée de l'énergie ne fait pas suffisamment débat. Autour des projets, on trouve donc des opposants politisés et des territoires qui ne s'emparent pas toujours suffisamment de ces questions.

Autre élément : il est intéressant d'observer l'impact de la mutation démographique des territoires sur les projets éoliens. Parmi la population, les néo-ruraux sont souvent les plus

mobilisés contre les projets. Pour eux, les projets éoliens trahissent l'idée qu'ils se font de la campagne.

Enfin, les réformes juridiques ont souvent des impacts positifs sur l'acceptabilité des projets. Cela se combine au fait que les développeurs<sup>1</sup> sont de plus en plus consciencieux : on est sorti de l'époque où l'on pouvait dire "si on a le droit de le faire, on le fait". Les discussions entre les territoires et les entreprises se généralisent .

Comment ces situations conflictuelles sont-elles vécues par les équipes de l'entreprise ? Le désaccord, c'est mon quotidien, et c'est le cas de beaucoup de mes collègues. En effet, dans les entreprises, les fonctions de dialogue et de concertation sont de plus en plus internalisées. Cet investissement des entreprises dans le dialogue est d'ailleurs très apprécié par les élus des territoires.

Comment prévenir ces situations ? Un élément essentiel à la prévention du conflit, c'est l'étude de contexte<sup>2</sup>. Celle-ci est systématique et permet de savoir comment le territoire se situe par rapport au sujet que l'on traite. Pour moi, elle doit toujours être menée en interne par l'entreprise, même si cela prend du temps, car externaliser l'étude de contexte reviendrait à se couper du territoire et à être moins bien préparé pour accompagner les collègues. L'important est de comprendre les postures des acteurs et actrices impliqués dans les espaces de dialogue et d'offrir une place à chacun et à chacune.

Ensuite, quand on est sur le terrain, une règle très pratique : au début de chaque réunion, il faut respecter un temps de 15 à 20 minutes durant lequel les opposants vont parler librement, exprimer leurs colères ou leurs craintes. Il ne faut pas les interrompre ni leur répondre, mais les écouter avec attention. Ce temps initial est nécessaire et incompressible. J'appelle cela la règle des 15-20.

Enfin, il est important de ne pas créer d'attentes infondées. Quand on communique, on ne se concerte pas. C'est pour cela que mon entreprise n'organise plus de réunions publiques. Une réunion publique n'est pas l'espace adapté vu la marge de manœuvre réellement disponible, c'est-à-dire la marge de négociation sur le projet. La question de l'opportunité du projet éolien doit être menée préalablement, non pas par l'entreprise mais par les élus du territoire. Une fois que l'intérêt du projet est compris et que celui-ci est accepté par la population, l'entreprise peut entrer en scène. Elle commence par récolter les ressentis, par écouter les gens. Mon travail consiste à rassurer sans susciter de faux espoirs et risquer de créer de la déception dans l'avenir. Le porte-à-porte est la méthode la plus adaptée pour cela.

---

<sup>1</sup> Les développeurs éoliens sont les entreprises en charge de la mise en œuvre des projets.

<sup>2</sup> Une étude de contexte est une étude préalable à la mise en place du projet, dont l'objectif est de connaître l'histoire du territoire, ses évolutions récentes, les stratégies des acteurs, les projets et l'accueil dont ils ont fait l'objet, etc. Elle est réalisée au moyen d'entretiens avec un panel d'acteurs locaux (publics et privés), et de recherche de documents sur l'historique de leurs prises de positions, les délibérations des collectivités, les archives de presse, les données INSEE, etc.

## Expérience d'un syndicat mixte



**Florian Lougnon**

chef de projets

Syndicat Mixte Est Creuse  
Développement



**Gérard Thomazon**

Maire de Bussière Saint  
Georges

Vice-Président du  
Syndicat Est Creuse  
Développement

F. Lougnon : La première chose à faire c'est de situer l'expérience que nous allons présenter : nous sommes dans l'Est de la Creuse , une des zones les plus rurales du département.

Pour faire écho à ce qui a été dit par Julien Baillergeau, nous considérons que le point de départ du Syndicat mixte est d'accompagner les élus et les collectivités sur les questions énergétiques notamment. Il ne s'agit pas d'accepter un projet éolien seulement parce qu'il y a des mesures de compensation à la clé, ni de le refuser sans raison. Les questions que nous nous posons sont les suivantes : comment aider les communes à gérer la présence d'un projet éolien sur le territoire et comment anticiper les potentiels conflits ?

Première réflexion : un projet éolien mal préparé peut mettre le feu au territoire. C'est le premier constat que nous avons fait. Les grands projets éoliens sont une source potentielle de conflits entre de nombreux acteurs : entre agriculteurs, entre agriculteurs et communes et enfin entre les habitants eux-mêmes.

Alors, comment accompagner les élus locaux sur ces projets ? Nous faisons en sorte que la puissance publique soit le tiers qui adopte une posture neutre et qui amène les éléments de traduction des discours, utiles dans la discussion. Il faut de la présence et du temps pour que cette traduction soit effective entre les développeurs et les habitants.

Comment cela se traduit-il en termes de concertation ? Nous travaillons avec les élus, au cas par cas, sur l'organisation des concertations afin de limiter les conflits. En termes de stratégie, cela peut consister à cibler les personnes sensibles dans le processus de conflit, mais aussi de prévoir dans le temps comment différents groupes d'acteurs peuvent se mobiliser. Nous aidons également à identifier les moments clés dans l'itinéraire du projet.

Il y a également un travail qui est fait en amont, avec le conseil municipal, pour permettre aux élus de se positionner collectivement, et sur plusieurs critères, face aux développeurs. Par exemple en se posant la question : quel niveau de concertation attendons-nous ? Quelles sont les conditions d'acceptabilité du projet sur le territoire ?

Le frein principal aux projets éoliens, pour les communes, c'est la crainte du conflit.

G. Thomazon : L'acceptabilité des projets est un frein, en effet. Il y a quelques années, le vote nous donnait toute légitimité sur les projets. Avec la baisse de la participation au vote, on se demande quel est l'avis des non votants. Il y a un vrai enjeu à expliquer la raison des choses, des projets. Sur les énergies renouvelables, il nous faut en particulier exposer les motifs, dire pourquoi est-ce que l'on fait tout cela. Il n'est pas toujours facile pour les élus de se prononcer sur ce sujet. Par exemple, sur un Schéma départemental des énergies renouvelables, on voit peu d'élus présents. Notamment du fait de leur crainte que ces projets aient un impact sur l'opinion publique et indirectement sur les votes.

Sur notre territoire, le premier projet éolien s'est fait sans développeur. Il a été le fruit d'une réflexion des élus sur l'entrée ou non dans les énergies renouvelables. Nous avons défini une Zone de Développement Éolien, qui a abouti à un zonage du projet. Mais ce projet restait optionnel et des critères ont été définis pour décider de son opportunité. Cela change des transactions foncières directes entre les habitants et les développeurs, desquelles les communes sont informées tardivement.

Quand le projet est porté très en amont par les élus, cela ne change pas foncièrement le projet mais cela impacte grandement la discussion autour de celui-ci. Il y a bien moins de conflit si la discussion sur l'opportunité du projet (doit-il se faire ou non ?) est menée avant l'arrivée du développeur et sans que celui-ci ne mette aucune pression.

FL : Anticiper, c'est le mot clé. Même si, *in fine*, il s'agit bien d'un projet industriel mené par un développeur, l'objectif est d'en faire un projet de territoire. La différence, comme cela a été dit, c'est que le fait de mener la discussion sans la pression d'un développeur, cela aide à définir les conditions d'acceptabilité par une collectivité et ses habitants.

Parfois, on voit encore des développeurs qui commencent par démarcher des propriétaires et qui, ensuite seulement, commencent à parler du projet aux élus et à la population. Cela devient un projet subi par les communes et par les habitants.

GT : Sur le territoire de l'Est-Creuse, il est important de rappeler que les installations n'ont pas dépassé le "supportable", en termes de densité, contrairement à ce qui a été fait dans d'autres régions.

Pour moi, les mesures compensatoires se justifient. En effet, les gens sentent que ces projets suscitent des retours sur investissement importants et que ces bénéfices ne restent pas sur le territoire. Les collectivités ne reçoivent que les miettes. Or, il y a des retombées pour l'habitant, des nuisances. Cela mérite compensation, notamment pour les personnes au plus près de ces chantiers.

### 3. Questions - réponses

Les références [minutes:secondes] renvoient au replay du webinaire, disponible en ligne :

<https://www.youtube.com/watch?v=sM6VDJGgdXE>

Question 1 : Comment les collectivités peuvent-elles adopter une posture de neutralité alors que leurs documents d'urbanisme, leurs PCAET et leur stratégie TEPOS fixent des objectifs de développement des énergies renouvelables ? [53:15](#)

Question 2 : Quelles formes de concertation mettez-vous en place, en amont, avec les habitants ? Quelle est l'implication des élu.e.s ? [56:25](#)

Question 3 : Cet investissement des collectivités et des élus, est-ce que ce n'est pas un peu risqué ? On voit bien que dans d'autres collectivités, la puissance publique s'en détourne. [59:06](#). Apports de Julien Baillergeau : [01:04:20](#)

Question 4 : Malgré toutes les mesures de prévention en amont, des fois il y a des conflits, comment on fait dans ces cas-là ? [01:10:00](#)

Question 5 : Quelle différence il y a-t-il entre ce que vous pratiquez comme concertation et des mesures de sensibilisation ? Avez-vous des marges de manœuvre ? Une « option zéro » (renoncer entièrement au projet) ? [01:13:00](#)

Question 6 : Etes-vous d'accord avec l'observation de Julien Baillergeau qui dit que la densité des installations éoliennes a un impact sur l'acceptabilité du projet ? [01:16:20](#)

Question 7 : De quels acteurs parlent-t-on quand on parle de conflits ? [01:19:10](#)

Question 8 : Comment envisagez-vous la concertation avec les zones d'accélération des ENR ? [01:21:05](#)

#### 4. Poursuite du chantier « Conflits et projets »

##### Retours d'expériences

Concertations difficiles :  
que peut-on attendre  
de la médiation ?

12 décembre 2023

Conflits dans les projets  
urbains d'aménagement

Date à préciser

##### D'autres temps d'échanges

Cette thématique  
fait écho au sein de  
votre structure,  
votre territoire ou  
groupe local ?

N'hésitez pas à  
organiser un atelier  
sur le sujet !

[contact@concerter.org](mailto:contact@concerter.org)

##### Publication

Enseignements  
du chantier  
« Conflits et projets »

Mars 2024

Tous les comptes-rendus précédents et inscriptions pour les temps à venir sont sur la page dédiée au chantier : <https://i-cpc.org/conflits-et-projets/>